

Bruxelles le 27 mai 1982
Note BIO COM (82) 230 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion de la Commission

432

1. Les nouvelles technologies de l'information et la formation
professionnelle

Sur proposition de M. Ivor Richard, en accord avec MM. Davignon et Narjes, la Commission vient d'adopter une Communication relative à un ensemble d'initiatives communautaires pour la période 1983-1987 dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et la formation professionnelle.

La présente communication a pour objectif de proposer une série de mesures destinées à compléter et à renforcer les politiques des Etats Membres en matière de formation; elle s'inscrit dans le contexte des activités de la Communauté visant à promouvoir une politique pour l'introduction des nouvelles technologies qui soit à la fois socialement responsable et sensible et qui en même temps réponde pleinement aux besoins économiques et techniques. (voir P 29).

2. Portugal

La Commission a arrêté sa position sur le problème des mesures transitoires tarifaires pour les produits industriels et les produits CECA dans la négociation d'adhésion du Portugal à la Communauté. DIS : Cette position, qui sera transmise au Conseil, comprend notamment une durée de sept ans de la période transitoire, ce qui tient compte des nécessités objectives de l'industrie portugaise face à la perspective de l'impact de l'adhésion. Cette position de la Commission concerne tous les produits industriels et tous les produits charbon/acier. FIN DIS

Les deux dossiers devraient faire l'objet d'un accord de négociation lors de la prochaine réunion au niveau ministériel Communauté/Portugal qui aura lieu le 21 juin à Luxembourg. Ils représentent une partie très importante du "paquet" qui devrait être bouclé, selon l'échéancier qui a été décidé, le 21 juin, les deux autres grands dossiers de cette réunion ministérielle étant les relations extérieures et la fiscalité.

o/o

3. Conseils Education et Affaires sociales

Voir nos BIO 222 et 229 a ce sujet.

4. Libreville

M. Pisani a rendu compte de la session du Conseil CEE/ACP a Libreville, notamment en ce qui concerne le Stabex (voir BIO 198, suite 1). Il a souligne a ce sujet la necessite d engager une reflexion sur l avenir du systeme de stabilisation des recettes d exportation.

5. Aide alimentaire Zimbabwe

La Commission a approuve une proposition au Conseil tendant d une part a augmenter les quantites d aides alimentaires destinees au Zimbabwe pour 1982, d autre part a etablir au profit de ce pays un programme pluriannuel d aide en produits laitiers; ce programme portant sur les annees 1983 a 1985 prevoit une allocation globale de 12.000 tonnes de lait en poudre et 1.750 tonnes de butteroil. Cette aide devrait permettre de combler l ecart actuel entre la demande de lait et la production et de financer un plan global devant assurer dans les cinq ans l auto-provisionnement en lait.

6. Chasse aux phoques :Etude

Pour memoire :

La Commission avait promis au Parlement europeen a l occasion de la discussion sur la chasse aux phoques (rapport Maj-Weggen) en mars dernier de donner une suite aux demandes du Parlement europeen, afin de chercher une solution en cooperation avec les Autorites canadiennes et dans le respect de ses obligations internationales.

1. Elle a immediatement demande au Nature Conservancy Council d examiner la question, si et dans quelle mesure, les phoques sont menaces d extinction. Les resultats de cette etude devraient etre connus dans les prochaines semaines.

2. Lors des negociations bilaterales avec les Autorites canadiennes, celles ci ont demande a la Commission de faire intervenir egalement le ICES (International Council for Exploration of the Sea) dans le meme but. La Commission vient d approuver une proposition dans ce sens qui devrait etre formalisee apres consultation avec les Autorites canadiennes aujourd'hui. Cette etude sera dotee d une somme de 50.000 ECUS.

7. Reunion ministerielle

Les travaux de la Commission se sont poursuivis pendant le déjeuner de travail qui a suivi la reunion de la Commission et ont porte sur le deroulement de la reunion ministerielle des lundi et mardi derniers et sur le point des travaux preparatoires du Sommet economique de Versailles. (voir nos BIO 225 et en particulier la 227 sur la conference de presse du President Thorn)

8. Infraction/Italie : televiseurs stereo

La Commission vient de decider d emettre un avis motive (art 169) a l encontre des dispositions italiennes interdisant la vente de televiseurs equipes pour le captage du son en stereo. Etant donne que ces dispositions constituent un obstacle a la libre circulation au sens de l art 30 Traite CEE, la Commission avait envoye une lettre de mise en demeure au Gouvernement italien le 30 avril en lui demandant de presenter ses observations dans un delai de 10 jours, lettre qui est restee sans reponse jusqu ici.

